

L'ÉCOLE
L'INTERPRÉTARIAT
COMMUNAUTAIRE À L'ÉCOLE

Interview de la responsable du secteur inter-
prétariat communautaire à Appartenances.

L'ÉCOLE
COOPÉRER ENTRE
PROFESSIONNEL-LE-S

Présentation d'une recherche HEP
Vaud relative à cette thématique.

LA MINUTE SYNDICALE
LA MOBILISATION A PAYÉ...

...mais le pouvoir d'achat
continue de baisser.

LA POSTE
JAB - CH-1006 Lausanne

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°149 – DÉCEMBRE 2023

ÉDITO



LA SPV À VOS CÔTÉS ET À VOTRE ÉCOUTE

Depuis quelques mois, la Société pédagogique vaudoise s'est donné comme mission de rencontrer à nouveau les collègues dans les établissements scolaires vaudois. En effet, la période COVID-19 avait ralenti le rythme des rencontres sur le terrain. Ainsi, depuis le début l'année, c'est n'est pas moins de cinq établissements qui ont décidé d'organiser un moment d'échange avec la SPV.

Depuis sa création, écouter le terrain afin de construire ses positions et revendications reste le leitmotiv de la Société pédagogique vaudoise. C'est fin 2022 que la SPV a relancé concrètement la poursuite de sa vocation de lien avec le terrain que constituent les établissements. En effet, la période COVID-19 avait installé une certaine distance physique. La SPV avait tenté de garder le contact avec eux, notamment à travers de nombreuses enquêtes. Pour cette période particulière, c'est plutôt réussi.

Toutefois, rien ne remplace la vraie rencontre et les échanges de vive voix. Après l'annonce faite dans le Majuscules, ce sont cinq établissements qui ont aussitôt ressenti le besoin de rencontrer la SPV. A chaque rencontre, elle constate malheureusement que la même thématique occupe les collègues: l'école à visée inclusive.

La SPV fait le triste constat que de nombreux collègues sont arrivés à un point

de rupture, à l'instar de l'école. Les rencontres ont permis, selon les témoignages, de rappeler quelques éléments de lois ou règlements. Ces derniers semblent permettre aux collègues de poser des questions à leurs directions, de préparer des réunions avec elles ou encore de faire des propositions. La SPV rappelle inlassablement à chaque rencontre le rôle essentiel de la conférence des maître-sse-s qui se réunit notamment dans le but «de prendre position sur les projets pédagogiques de l'établissement, voire de les élaborer ou d'être consultée sur les choix concernant l'utilisation des ressources» (cf. art. 49 LEO). Ce rappel permettra peut-être d'avoir à l'avenir de vraies conférences et non des séances d'information dans les établissements scolaires vaudois.

Par ailleurs, voici quelques retours des collègues qui ont vécu ces moments :

- Nous avons reçu de bons conseils et des références précises pour savoir où et auprès de qui obtenir des réponses. [...]

Les échanges sont fructueux et cela fait du bien d'être entendu de vive voix.

- Je vous encourage vivement à solliciter la SPV qui a été pleine de bons conseils, avec un regard bienveillant sur tous les acteurs de notre établissement.

Pour la SPV, ces rencontres permettent d'entendre les collègues, de les accompagner et de faire remonter les problématiques au département. Il paraît évident que la question de l'école inclusive, malgré les annonces faites en août 2023, reste la thématique majeure dans l'école vaudoise. Il paraît par conséquent urgent de s'en précociter concrètement pour le bien des élèves, des enseignant-e-s et de l'école.

Persuadée du bien fondé de ces rencontres pour le terrain, la SPV reste à disposition et vous invite à la contacter (gregory.durand@spv-vd.ch) pour les organiser.

Gregory Durand, président

ENJEUX DE L'INTERPRÉTARIAT COMMUNAUTAIRE À L'ÉCOLE

Pourquoi est-il important de faire appel à des interprètes communautaires professionnel-le-s lors des rencontres avec les parents d'élèves issus de la migration ?

Lors de son AG 2023, l'Association Vaudoise pour les Enseignant-e-s en Structures d'Accueil a organisé une table ronde autour des enjeux de l'interprétariat communautaire à l'école. Les participant-e-s à l'AG ont pu visionner le court-métrage *Vice versa*, réalisé par Keerthigan Sivakumar à l'occasion des 25 ans de l'Interprétariat communautaire d'Appartenances¹. Ce court-métrage a permis aux personnes présentes de réfléchir sur la question suivante: et si c'était nous? Une table ronde riche en discussions et échanges qu'il nous semblait important de mettre sur papier.

Légalement, selon l'article 98 de la LEO, le conseil de direction est tenu de prendre les mesures utiles à l'intégration des élèves issus de la migration en veillant, entre autres, à faciliter la communication entre l'école et les parents. Pour l'AVESAC, un outil que les professionnel-le-s de l'école peuvent mobiliser pour faciliter cette communication est le recours aux interprètes communautaires. En effet, ces interprètes formé-e-s sont en mesure de permettre aux familles issues de la migration de participer aux séances collectives (article 128 de la LEO) et d'échanger sur les progrès scolaires de leur enfant avec les enseignant-e-s (article 129 de la LEO). De plus, grâce à elles, les familles peuvent s'exprimer dans une langue qu'elles maîtrisent tout en comprenant les tenants et aboutissants des messages transmis par les professionnel-le-s de l'école.

Tous les professionnel-le-s du monde scolaire qui vont avoir un entretien ou une rencontre avec des parents avec lesquels iels ne partagent pas de langue commune peuvent faire appel aux services d'interprètes communautaires.

Afin de mieux comprendre le rôle des interprètes communautaires, l'AVESAC a interviewé Isabelle Fierro, responsable du secteur interprétariat communautaire à Appartenances. Voici ses propos:

Pourriez-vous présenter l'association Appartenance et son secteur dédié à l'interprétariat communautaire ?

Il s'agit d'une association qui existe depuis 30 ans et qui œuvre dans le domaine de la migration dans le canton de Vaud. Cette association est constituée de 4 secteurs: les espaces sociaux (lieux de rencontres et de formation), la consultation psychothérapeutique pour personnes migrantes, la formation (lieu d'échange et de formation continue pour tous les professionnel-le-s qui sont en contact avec des personnes migrantes²) et l'interprétariat communautaire.

Le besoin de faire appel à des interprètes communautaires est né il y a 30 ans lorsqu'Appartenances a commencé à faire des consultations psychothérapeutiques pour les personnes issues de la migration. Peu de temps après, Appartenances a fondé son service d'interprétariat et de médiation interculturelle. Ce secteur engage des interprètes, dispense leur formation pour toute la Suisse romande, organise les demandes d'interprétariat communautaire et travaille avec le réseau.

Dans le monde de l'école, qui peut avoir besoin des interprètes communautaires ?

Tous les professionnel-le-s du monde scolaire (enseignant-e-s, doyen-ne-s, PPLS, etc.) qui vont avoir un entretien ou une rencontre avec des parents avec lesquels iels ne partagent pas de langue commune peuvent faire appel aux services d'interprètes communautaires. Cela permet aux personnes migrantes de s'exprimer dans leur langue maternelle et d'avoir ainsi accès au monde scolaire. C'est une façon de mettre en place la collaboration avec les parents des élèves migrant-e-s en évitant les malentendus. On va créer un climat de confiance parce qu'on se comprend. L'interprétariat est un outil pour fonctionner au quotidien et pour garantir l'égalité des chances. Pour Appartenances, c'est une mesure préventive qu'il faudrait mobiliser avant que les situations conflictuelles ne surviennent, puisque l'on va pouvoir s'intéresser aux familles et comprendre leur réalité, tout en leur permettant de mieux comprendre la nôtre.

Selon vous, que peut apporter en plus un interprète communautaire par rapport à une personne lambda qui parle les deux langues ?

Tout d'abord, il y a le fait que l'interprétariat communautaire s'est professionnalisé, ce qui donne une meilleure garantie d'avoir une traduction correcte. La formation permet également de mieux connaître le système scolaire suisse dans le but d'utiliser des équivalences dans la langue d'arrivée. De plus, les interprètes peuvent amener des éléments de compréhension pour les uns et pour les autres. Iels peuvent relever que certains éléments sont moins connus par les enseignant-e-s ou par les parents.

L'interprète est sensible aux spécificités de fonctionnement des institutions scolaires dans les divers pays et donc en mesure de clarifier les propos ou la situation.

Il est effectivement possible de traduire mot à mot « la voie secondaire générale » ou « agenda scolaire », mais ceci ne fera pas forcément sens dans la langue d'arrivée. L'interprète va donc utiliser des paraphrases, des concepts équivalents ou



Le court-métrage
Vice versa, réalisé par
Keerthigan Sivakumar
à l'occasion des 25 ans
de l'Interprétariat
communautaire
d'Appartenances.

VICE VERSA

ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR
KEERTHIGAN SIVAKUMAR

A appartenances •



**Artist
Collective
Revolta**

d'autres stratégies pour transmettre la notion, si nécessaire. Il peut, par exemple, rendre les interlocuteur-trices attentif-ves à de possibles malentendus et les inviter à donner des explications ou des précisions supplémentaires. Il s'applique donc à restituer les messages au plus proche de ce qui est dit, mais peut aussi être un médiateur et donner accès à différentes références culturelles. De plus, il dispose d'un code déontologique, qui exige notamment non-jugement, impartialité ou encore confidentialité.

En quoi la formation des interprètes communautaires consiste-t-elle ?

Depuis 2004, il existe une formation reconnue au niveau suisse: le certificat suisse d'interprètes communautaires (reconnu par l'Association INTERPRET). Depuis 2009, il existe également un Brevet fédéral de Spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle. Appartenances propose également aux interprètes une grande offre de formations continues thématiques spécialisantes et des supervisions de groupes.

Pensez-vous que les enfants de la famille peuvent jouer ce rôle d'interprète ?

Ce n'est pas du tout recommandé. Cela donne une mission et un certain pouvoir aux enfants et contribue à renverser les rôles entre parents et enfants. Sans parler de la garantie de la qualité de la traduction elle-même.

Que conseillez-vous à un-e enseignant-e qui doit faire appel à un-e interprète communautaire ?

C'est vrai que lorsque l'on apprend le métier d'enseignant-e, l'on n'apprend pas à travailler avec un-e interprète. Un guide d'information qui se trouve sur notre site³ donne quelques pistes concrètes. En premier, je dirais qu'il faut se renseigner sur la langue parlée par les parents puis s'organiser à l'avance. Avant l'entretien, il est important de prendre quelques minutes

avec l'interprète pour faire connaissance, lui présenter la thématique et échanger brièvement à propos des motifs de l'entretien. Il est également possible de parler de certains éléments culturels qui pourraient être intéressants. C'est aussi le moment d'ajuster la collaboration. Pendant l'entretien, il est recommandé de faire des phrases brèves et précises et de garder un rythme normal, tout en regardant la personne à qui l'on s'adresse (les parents), sans oublier la présence des interprètes. À la fin, il faut prendre un moment pour débriefer autour de l'entretien et signer afin de valider la prestation.

Il est également possible de parler de certains éléments culturels qui pourraient être intéressants.

Quel serait votre rêve pour la suite ?

Quand on sait le nombre d'enfants qui vont à l'école, on peut s'étonner de voir que seuls 10 % des heures d'interprétariat se font à l'école. Comme on l'a déjà dit, un recours aux interprètes assez tôt dans la relation école-parent améliore grandement cette collaboration. Or, nous savons combien elle est importante pour le parcours scolaire de tout-e élève, quelles que soient ses origines et ses langues. Ainsi, mon rêve serait que ce pourcentage augmente pour permettre à chaque enfant de réaliser un beau parcours scolaire.

Yasmina Guye, Comité AVESAC

1. Pour visionner ce court-métrage, rendez-vous sur : <https://www.appartenances.ch/association/actualites/230-et-si-c-etait-vous>
2. Le catalogue de formation d'Appartenances est disponible sous : <https://www.appartenances.ch/activites/formation>
3. <https://www.appartenances.ch/activites/interpretariat-communautaire/comment-travailler-avec-un-interprete>

IMPRESSUM
Rédaction
Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch
021 617 65 59
Rédacteur en chef Gregory Durand
Photographies Appartenance, DR, Philippe Getaz

Ont participé au numéro
Céline Geoffroy, Yasmina Gaye,
Marco Allenbach, Gregory Durand,
Yves Froidevaux, CPEV, HEP

Maquette, mise en page Tassilo
Correction Monique Beausire
Impression PCL, Lausanne
Tirage 2600 exemplaires

COOPÉRER ENTRE PROFESSIONNEL·LE·S : RÉCITS DE RENCONTRES

Comment la coopération peut-elle se développer au sein d'une équipe pluridisciplinaire? En nous intéressant à cette question, nous nous sommes engagé·e·s dans une recherche collaborative entre praticien·ne·s et chercheur·euse·s, aventure riche de rencontres et d'apprentissages, que nous souhaitons partager avec vous.

Naissance d'une recherche collaborative

En parcourant la littérature à ce sujet, notre équipe de recherche (un·e psychologue, un·e logopédiste et 3 formateur·trice·s de la Haute École Pédagogique du Canton de Vaud), avait constaté un écart important entre les modèles prônés et la réalité du terrain, multiple, changeante et complexe. Certains ouvrages proposaient une liste de *conditions nécessaires* à une relation de travail considérée comme idéale; d'autres mentionnaient les critères d'une telle relation, appelée tantôt collaboration, partenariat ou coopération¹. Or, nos observations semblaient montrer que l'absence ou la présence de conditions préalables ne suffisait ni à garantir, ni à rendre impossible le développement de relations de coopération. Quant aux listes de critères, utiles aux chercheur·e·s pour catégoriser les pratiques, elles nous semblaient amener peu d'éclairages aux praticien·ne·s pour orienter leur activité. Quelque chose semblait se jouer ailleurs ou autrement: réussir une mayonnaise ne se résume pas à l'addition de ses ingrédients. Nous avons donc considéré la coopération (terme choisi pour notre objet de recherche) comme un processus interactionnel dynamique: co-construction au fil du temps entre les partenaires concernés¹. Cette recherche² a mis en évidence le travail d'une équipe pluridisciplinaire pour:

- élaborer des finalités communes prenant sens pour chacun·e;
- articuler les rôles et compétences réciproques;
- tisser des relations de confiance permettant d'exprimer les divergences.

Nous présentons ici les coulisses de cette aventure qui impliquait de s'intéresser aux interactions sur le terrain, et au sens que leur donnaient les praticiennes. Cette recherche collaborative a représenté une double opportunité: pour les chercheur·euse·s, passer d'un discours «sur» les praticiennes à une analyse construite «avec» elles; pour les praticiennes, apprendre de leur expérience, en analysant leur propre activité. Une psychologue membre de notre groupe faisait partie d'une équipe pluridisciplinaire (enseignante déléguée à la promotion de la santé, infirmière, autre psychologue et éducatrice). Elles se réunissaient régulièrement pour réfléchir à des situations d'élèves ou à des projets de prévention, et ont accueilli notre proposition avec un vif intérêt: elles étaient satisfaites de leur collaboration, mais intéressées à la comprendre de manière plus fine. Or, nous souhaitions justement analyser des pratiques coopératives, en adoptant une posture compréhensive, ce qu'elles

ont apprécié: «J'ai déjà participé à des recherches (...) centrées sur des problèmes avec des hypothèses de choses qui ne vont pas bien et là, le fait de chercher ce qui permet une cohésion, c'est ce qui me plaît» (P3-SE).

Cette recherche collaborative a représenté une double opportunité: pour les chercheur·euse·s, passer d'un discours «sur» les praticiennes à une analyse construite «avec» elles; pour les praticiennes, apprendre de leur expérience, en analysant leur propre activité.

Cette démarche a duré deux ans, depuis l'élaboration commune de la démarche jusqu'à la discussion des résultats. Une chercheuse a enregistré les séances d'équipe (SE) comme observatrice participante³, puis a mené des entretiens compréhensifs (EC)⁴ où les membres ont témoigné de leur contexte, de leur histoire et d'interactions se passant en dehors des séances. Lors d'entretiens d'autoconfrontation⁵, elle leur a fait écouter quelques extraits d'enregistrement des séances, qu'elles pouvaient commenter librement (EA). Les résultats intermédiaires de nos analyses ont été présentés à trois reprises à l'équipe (DR1, DR2, DR3), pour en débattre⁶. Nous nous centrons ici principalement sur des données illustrant la façon dont les participantes ont vécu cette expérience de recherche.

Danser entre explicite et implicite, verbal et non-verbal, accords et désaccords

Cette recherche a été l'occasion pour les participantes de réaliser l'importance de leur travail continu d'explicitation, d'écoute et de coconstruction: «Je crois que ça nous a beaucoup rapprochées, d'essayer de poser (...) qui on était. Au-delà de ce qu'on sait et des représentations des unes et des autres, et d'en parler ensemble, je pense que ça a vraiment permis la construction de cette équipe» (P2-EC). Mais les autoconfrontations ont aussi mis en lumière une part d'implicite: «Il y a quelque chose de partagé, on a une base commune, un inconscient collectif, un contexte et un vécu partagés, des implicites qu'on ne

communiqué pas mais qu'on sent et qui font qu'on peut s'ajuster l'une à l'autre en sachant où elle en est ou pas » (P2-EA). Il s'agit ainsi de s'appuyer sur ce qui a déjà été explicité en équipe, mais aussi de s'ajuster sur l'instant, sans que cela ne s'exprime par des mots: « Je me souviens juste que sur le moment, je savais qu'on était en colère et je ne comprenais pas pourquoi les autres n'étaient pas dans la même résonance, alors que maintenant je me dis que c'était très bien, parce qu'elles nous ont calmées (...). Elles nous ont remises à notre place dans le sens où on débordait trop dans l'émotionnel, mais ça ne s'est pas dit, ça s'est fait tout seul » (P4-EA).

Pour les entretiens d'autoconfrontation, nous avons sélectionné des enregistrements de moments, peu nombreux, où semblaient s'exprimer dans les séances des divergences ou des tensions, parfois à demi-mot. « Je sentais que P3 avait besoin que je sois d'accord avec leurs pratiques (...). Elle sentait que je n'étais pas d'accord et du coup, corporellement elle avait envie que je le sois » (P4-EA). Cette perception globale, décrite comme intuitive, permet de doser la part de confrontation supportable par les divers membres du groupe: « P1 s'est tue, elle a essayé, elle a vu que ça ne marchait pas, elle a accepté le coup de rage et quand elle a senti que ça baissait, elle a commencé. (...) Et finalement on arrive à une solution qui nous convient à toutes, en tout cas une tentative de solution » (P2-EA).

Les analyses par les participantes de leur propre activité ont illustré un travail fin, une danse entre verbal et non-verbal, explicite et implicite⁷, pour que les différences d'avis, d'émotions, de représentations ou de rythmes puissent s'exprimer et permettent l'évolution des représentations du groupe, plutôt que de provoquer des réactions défensives rigides ou d'augmenter la distance entre les membres: « On peut bouger mais il faut que tout le monde soit prêt à bouger, sinon on ne peut pas aller ensemble, et c'est un peu le souci de tenir compte du rythme du plus lent. Je pense que P1 était en tête de peloton mais elle a compris, elle a tenu compte de notre rythme à nous qui étions en queue derrière en train de boiter... C'est intéressant » (P2-EA).

Les analyses par les participantes de leur propre activité ont illustré un travail fin, une danse entre verbal et non-verbal, explicite et implicite, pour que les différences d'avis, d'émotions, de représentations ou de rythmes puissent s'exprimer et permettent l'évolution des représentations du groupe.

L'équipe est décrite comme un « havre de paix », en comparaison avec « plein d'autres endroits où on galère, tandis que cet espace-là on le préserve, j'ai l'impression » (P4-EA). Les relations avec d'autres acteurs de l'école, directement concernés par des situations particulières ou des projets d'établissements, s'avèrent souvent plus complexes et conflictuelles. Ici, le peu de tensions permet à l'équipe pluridisciplinaire de remplir un rôle essentiel: soutenir les membres dans leur travail de construction de relations coopératives dans ces contextes plus éprouvants.

Notre démarche ne visait pas à ajouter une nouvelle injonction quant à « la bonne façon » de collaborer, mais à comprendre ensemble comment les praticiennes parviennent dans certains cas à construire des relations de travail enrichissantes: par exemple en portant leur attention sur le sens que prend une relation pour les divers partenaires, en explicitant leurs attentes et en s'intéressant à celles d'autrui, ou en réalisant que certains échanges peuvent soutenir l'activité de l'une ou de l'autre sans forcément nécessiter une décision commune. Notre collaboration a fait émerger non pas des recettes de cuisine, mais des outils pour penser son action, afin d'identifier son pouvoir d'agir, plutôt que subir ou s'épuiser.

Entre science et magie...

La qualité de la coopération au sein de l'équipe revêtait une importance très particulière pour ses membres, parfois jusqu'à entrer en tension avec la démarche de recherche: « J'ai envie de comprendre comment ça marche, en même temps il y a une certaine magie, ou pourquoi ça marche, alors j'avais envie de laisser un peu mystérieux ce côté-là, ne pas trop creuser » (P2-DR1). Mais la résistance vis-à-vis d'une analyse purement rationnelle s'explique aussi par la conviction que la vie relationnelle ne se résume pas à une technique: « C'était spontané. J'ai peur un peu maintenant si on réfléchit qui doit faire quoi... on perd un peu de... l'intuition » (P4-DR2). Ceci fait écho à des propos de Cifali⁸ sur l'accompagnement, qui nous semblent pertinents pour la coopération: « Je préfère garder ce mot, ainsi que celui de "rencontre", comme nodaux, au cœur même de nos actes professionnels, sans les codifier rationnellement, les estamper du terme de méthode ou de technique. Ils échappent ainsi à la seule rationalité et laissent place légitime à la poésie des rapports humains faits d'engagement et de constante réflexion sur l'incertitude de nos savoirs et affects ».

Céline Geoffroy et Marco Allenbach, HEP Vaud

BIBLIOGRAPHIE

1. Allenbach, M., Borri-Anadon, C., Leblanc, M., Paré, M., Rebetez, F. & Tremblay, P. (2016). Relations de collaboration entre enseignants et intervenants en transition vers l'inclusion scolaire, 71-86. In L. Prud'homme, P. Bonvin, H. Duchesne & R. Vienneau (dir.) *L'inclusion scolaire: ses fondements, ses acteurs et ses pratiques*. Bruxelles: De Boeck Supérieur.
2. Geoffroy, C., Henry-Mouron, C., Allenbach, M., Guillaume, F., & Rebetez, F. (2023). Coopérer entre professionnel-le-s: une mission impossible? (I et II) *Éducateur*, 10 et 11/2023.
3. Angrosino M., 2007, *Doing ethnographic and observational research*, Newbury Park, SAGE.
4. Kaufmann, J.-C. & Singly, F. D. (2008). *L'entretien compréhensif*. Paris: Colin.
5. Clot, Y., Faïta, D., Fernandez, G. & Scheller, L. (2001). Entretiens en autoconfrontation croisée: une méthode en clinique de l'activité. *Éducation permanente*, n° 146.
6. Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris: Seuil.
7. Thomazet, S., & Mérini, C. (2014). La dimension collaborative, un espace professionnel du maître E. *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, 47 (2), 31-50.
8. Cifali, M. (2001). Accompagner: quelles limites? *Cahiers pédagogiques* n°393.



LA SPV À VOTRE ÉCOUTE

Témoignage d'une participante après la rencontre entre une délégation du Comité cantonal de la SPV et des collègues d'un établissement primaire lausannois.

Nous avons invité la SPV à venir dans notre établissement, pour aborder quelques points qui nous préoccupent beaucoup: le manque de ressources dans l'accueil des élèves à besoins particuliers, le cahier des charges des enseignant.es (et notamment la surcharge administrative) et le problème des commandes de matériel à la DAL. Nous avons beaucoup de questions et la discussion a été nourrie!

Les membres du comité cantonal ont identifié dans nos témoignages des problématiques récurrentes sur le plan vaudois et nous a informé-es des discussions en cours avec la DGE0.

Il nous ont également encouragé-e-s à actionner le levier de la conférence des maîtres, pour communiquer nos difficultés à notre Direction et essayer de trouver ensemble des solutions concrètes.

Cette rencontre a débouché sur une prise de RDV avec notre Direction, pour entamer des discussions collectives, que nous espérons fructueuses!

GD



BRÈVE

La retraite se prépare longtemps à l'avance!

Il reste encore quelques places pour le séminaire «Prendre sa retraite», co-animé par la SPV et la CPEV et destiné aux collègues qui prendront leur retraite dans les 7 prochaines années. Il aura lieu le mercredi 7 février 2024 (14h-17h à la HEP).

Inscription sur spv-ud.ch (participation gratuite pour les membres de la SPV)

GD

BRÈVE

Nouveauté 2024: obligation d'annonce du concubinage

Dès le 1^{er} janvier 2024, la personne assurée qui souhaite protéger sa ou son partenaire en cas de décès devra désormais annoncer son concubinage au moyen d'un formulaire.

En Suisse, les prestations de base du 1^{er} pilier (AVS) et du 2^e pilier (prévoyance professionnelle) en cas de décès sont principalement axées sur le mariage. Toutefois, la CPEV reconnaît le concubinage et offre des prestations en cas de décès pour les concubin-e-s. Les démarches afin d'annoncer votre concubin ou votre concubine vont changer dès le 1^{er} janvier 2024.

Si vous souhaitez en faire bénéficier votre partenaire et ainsi le protéger dans un cas de prévoyance, il est impératif que vous remplissiez le nouveau formulaire d'annonce de concubinage dès à présent.

Vous pouvez le faire dès aujourd'hui sur votre Espace personnel ou sur le site internet de la Caisse. Si l'annonce n'a pas été faite, aucune prestation ne sera versée, même si les autres conditions d'octroi sont respectées.

Toutes les informations sur www.cpev.ch

CPEV / GD



LA SPV DISTRIBUE DES PRIX POUR DES MÉMOIRES HEP

La Haute École Pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) a célébré, le jeudi 16 novembre 2023, la réussite de ses 1'136 nouvelles et nouveaux diplômé-e-s et primé onze travaux de mémoire pour leur qualité remarquable. Les récipiendaires ont défilé avec fierté sur la scène du SwissTech Convention Center, sous les applaudissements nourris des plus de 1'500 convives présents.

Le Conseiller d'État vaudois et Chef du Département de l'éducation et de la formation (DEF), Monsieur Frédéric Borloz, a rendu hommage aux lauréates et lauréats lors de son allocution et rappelé à quel point l'enseignement est un métier empreint de sens, à la fois exigeant et passionnant.

Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise (SPV), a relevé que plusieurs études menées par la SPV ont montré l'importance d'être bien accompagné dans le cadre professionnel de l'école. Les collègues sont un appui essentiel à cet accompagnement. La famille de la SPV l'est également: en effet, cela fait plus de 167 ans qu'elle est aux côtés des collègues, et elle continuera à promouvoir cette profession et à défendre une école de qualité.

Il a remis le prix SPV du meilleur mémoire de Bachelor en enseignement primaire

à Mesdames Roselyne Duc et Alyzée Dupraz pour «Les effets d'une sensibilisation à l'environnement sonore sur les élèves», ainsi qu'à Mesdames Anne Adam et Marine Amendola pour «Les enseignant-e-s et la conscientisation à la durabilité des élèves de 4-12 ans».

Le prix SPV pour le meilleur mémoire de Master en enseignement spécialisé a été attribué à Mesdames Karine Bertin et Léa Isnard pour «Expérience scolaire en classe ordinaire: Point de vue d'adultes sur le spectre autistique en Suisse romande».

Le prix SPV du meilleur mémoire de Master en enseignement secondaire I a été attribué à Monsieur Florian Desbaillet pour «La pratique musicale pour contribuer à l'accrochage scolaire? L'impact d'un atelier musical sur la motivation des élèves».



Une partie des lauréates pour les meilleurs mémoires 2023.

Le prix SPV du meilleur mémoire de Master en sciences et pratiques de l'éducation a été attribué à Madame Rebecca Strebel pour «Pourquoi tu ne réussiras pas?» Une étude des contraintes scolaires et familiales d'étudiant-e-s issu-e-s de la migration et des ressources dont elles/ils disposent pour y faire face.

HEP / GD



MARDI 6 FÉVRIER 2024

AG AVEP2

MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

**Séance SPV
«Prendre sa
retraite» 2024**

MERCREDI 20 MARS 2024

AG AVEP1

JEUDI 6 JUIN 2024

Assemblée des délégué-e-s à la SPV

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2023, c'est neuf associations professionnelles :

- AVEP1** association vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1
- AVEP2** association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire
- AVES** association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire I
- ESV** enseignant-e-s spécialisé-e-s Vaud
- AVEPS** association vaudoise d'éducation physique scolaire
- AVEENAC** Association vaudoise des enseignant-e-s en éducation nutritionnelle et en activités créatrices
- AVESAC** association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil
- AAVI** association des assistant-e-s vaudois-es à l'intégration
- Rythmique-Vaud**

Plus d'informations sur : spv-ud.ch/apropos/organes/associations

LA MOBILISATION A PAYÉ MAIS LE POUVOIR D'ACHAT CONTINUE DE BAISSER !

A l'occasion des négociations avec le Conseil d'État, en présence d'une délégation de la SPV, le gouvernement a annoncé octroyer l'indexation des salaires 2024 sur la base de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre 2023, soit 1,7%. Le mécanisme prévu dans la Loi sur le personnel est ainsi pleinement appliqué cette année. A cela s'ajoute une augmentation des salaires de 0,2 % qui avait été arrachée lors des mobilisations historiques de ce printemps. Une fois de plus, la mobilisation et la solidarité ont payé.

L'Union syndicale suisse a conclu qu'une hausse généralisée des salaires de 5% pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs des secteurs privés et publics était indispensable pour compenser la réelle perte du pouvoir d'achat. L'impact de cette hausse sur les salaires les plus modestes est bien évidemment encore plus significatif.

C'est sur cette base que les syndicats vaudois de la fonction publique ont demandé l'ouverture de négociations pour une complète compensation de la baisse réelle du pouvoir d'achat. Avec des salaires globalement plus bas que les autres cantons romands, les enseignant-e-s sont également concerné-e-s par cette hausse globale des prix. Le canton de Vaud, avec 5 milliards de réserves, a les moyens de prendre soin de son personnel et d'éviter une paupérisation d'une partie de ce dernier.

La bataille du pouvoir d'achat est donc lancée avec des enjeux également pour les retraité-e-s. C'est dans ce cadre que la votation de mars prochain sur une 13e rente AVS sera déterminante pour tous les (futur-e-s) rentières et rentiers.

Le canton de Vaud, avec 5 milliards de réserves, a les moyens de prendre soin de son personnel et d'éviter une paupérisation d'une partie de ce dernier.

Cette importante victoire ne doit pas occulter la réalité de la baisse du pouvoir d'achat de toutes et tous. Dans les faits, l'IPC est calculé par l'Office fédéral de la statistique sur la base d'un « panier-type » qui ne prend que très partiellement en compte l'augmentation des primes de l'assurance maladie (+ 9,9 % en moyenne dans le canton de Vaud pour 2024). L'indice d'octobre 2023 n'intègre pas non plus la hausse du taux hypothécaire de référence pour les loyers de décembre, les augmentations très significatives de l'électricité annoncées ou encore l'ajout de 0,4 % de TVA dès le 1er janvier prochain.

Yves Froidevaux, SG SPV

Indice des prix à la consommation (IPC)

Variation par rapport à l'année précédente - source OFS 2023

